



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PME

Question écrite n° 47496

Texte de la question

M. François Sauvadet appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la réduction du temps de travail dans le secteur de l'industrie hôtelière. Jusqu'à présent, l'hôtellerie bénéficiait d'un régime particulier dans le code du travail, lui permettant d'appliquer une durée de travail de 43 heures. Aujourd'hui, les partenaires sociaux ne parviennent pas à signer un accord de réduction du temps de travail, du fait d'un désaccord sur le maintien ou non des quatre heures supplémentaires. Cette situation doit trouver une solution afin, notamment, de permettre la baisse des charges sociales prévue par la loi. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce sujet et savoir quelle contribution il entend apporter pour permettre de résoudre rapidement la situation.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47496

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juin 2000, page 3516